

SKYWIN : 8^{ème} appel à projets

Avant-projet : Instructions pour les projets de R&D

I. Introduction

L'avant-projet constitue **la première étape obligatoire** pour tout porteur de projet qui désire soumettre un projet R&D à SKYWIN.

Les objectifs principaux de ce document sont les suivants :

- Informer le Pôle et l'administration de la Région Wallonne (DG06-Recherche) de la nature de votre projet,
- Vérifier l'éligibilité de votre proposition selon les critères fixés par le Pôle et la DG06-Recherche (voir Section II),
- Qualifier le type de recherche (recherche industrielle versus développement expérimental, voir les articles 2 et 3 du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie pour les définitions)
- Vous aider à identifier les sections de votre projet à améliorer,
- Vous aider à identifier des partenaires pour compléter votre consortium,
- Vous orienter vers d'autres sources de financement plus appropriées si votre proposition ne correspondait pas aux critères appliqués aux projets de pôle.

II. Critères d'éligibilité des projets de pôle

Pour qu'il soit éligible, un projet de pôle doit répondre aux critères suivants :

- Le consortium doit être constitué au minimum 2 entreprises établies en Région wallonne et de 2 institutions de la Communauté française (université, centre de recherche, haute école): "**2+2**".
- Le **leadership** du projet doit être assuré par une **entreprise (Grande entreprise, PME, TPE)**.
- Le consortium doit inclure au minimum **une entreprise occupant moins de 250 employés**.
- Les partenaires hors RW peuvent participer aux consortia, en plus du "2+2" mais ne sont pas subsidiés par la Région.
- Les projets doivent être **innovants** (notion élargie de l'innovation, incluant également l'innovation non-technologique).
 - Nouveau produit, services et marchés associés
 - Nouvelles méthodes de production, d'approvisionnement et de distribution
 - Changements dans la gestion, l'organisation du travail ainsi que dans les conditions de travail et les qualifications des travailleurs.
- Les projets de ce 8^e appel à projet doivent s'inscrire dans la thématique du développement durable
- Les projets s'inscrivent dans les thématiques sélectionnées par le Pôle SKYWIN.
- La durée est de minimum 2 ans et de maximum 4 ans

III. Quelques règles et conseils pour introduire un avant-projet au Pôle SKYWIN

Veillez à respecter les règles et conseils suivants. Si certaines de ces règles vous posent problème, n'hésitez pas à prendre contact avec le Pôle SKYWIN pendant la phase de rédaction.

- **Présentation et contenu** : utiliser le canevas mis à disposition. Rédiger de manière claire et concise toutes les sections même s'il s'agit d'une ébauche qui évoluera au fur et à mesure que vous progresserez dans la rédaction de votre projet définitif.
- **Langue** : le français est recommandé, l'usage de l'anglais est accepté, après approbation par le pôle
- **Taille** : 15 pages maximum
- **Signature** : aucune signature n'est requise à ce stade

IV. Critères d'acceptation de l'avant-projet

Le contenu de l'avant-projet n'est pas contraignant. Il s'agit avant tout d'un document indicatif.

SKYWIN ne pratique aucune sélection à ce stade. Toutefois, **les conditions** doivent impérativement être remplies pour que votre avant-projet soit traité par le Pôle SKYWIN:

- Le porteur de projet doit être identifié. Celui-ci doit être un industriel,
- Au minimum deux partenaires (en plus du porteur industriel) doivent être identifiés,
- Tous les partenaires doivent être membres du Pôle SKYWIN et souscrire au Règlement d'Ordre Intérieur du Pôle SKYWIN (disponible sur demande ou sur www.skywin.be)
- Le document doit être soumis à SKYWIN dans le délai fixé (voir section V)

V. Planning de soumission et coordonnées de la cellule opérationnelle du Pôle SKYWIN

Les avant-projets doivent être envoyés **par courriel sous format pdf** à :

- Laurence MORTIER (laurence.mortier@uwe.be)
- Etienne POURBAIX (etienne.pourbaix@uwe.be)

Date limite: le 31 janvier 2012 (minuit)

Pour toute information dont vous auriez besoin lors de l'élaboration de votre avant-projet, n'hésitez pas à nous contacter par courriel ou par téléphone au + 32 (0)10 47 19 44

VI. Confidentialité

Le Pôle SKYWIN s'engage à garder secrètes les informations confidentielles auxquelles il aurait accès et à ne pas divulguer ces informations sauf accord préalable écrit de leur(s) titulaire(s).

Les présentes règles seront le cas échéant complétées par des accords de confidentialité.